



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 20 FEVRIER 2024

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 26 janvier 2024,

En présence de 12 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés

10 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFBVRE, Mme Martine BORGGOO, Mme Anne FUMERY

2 membres suppléant leurs titulaires :

Mme Marie-Manuelle JACQUES	suppléante de	M. Martial DUFLOT
M. Luc CHAPOTON	suppléant de	M. Jean DESSESSART

En présence également :

M. Christian DEMAY	suppléant de	Mme Catherine MARTIN
M. Dominique DEVILLERS	suppléant de	M. Jacques DORIDAM
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléante de	M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Martial DUFLOT, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2024 02/20-02 relatif à l'approbation de la convention 2024/2027 relative aux moyens logistiques mis à disposition par le Conseil départemental au SMABT ;

CONSIDERANT que le soutien logistique apporté depuis 2010 par les services du Conseil départemental reste nécessaire au fonctionnement du SMABT ;

CONSIDERANT que la précédente convention de services est arrivée à échéance et qu'un renouvellement des prestations effectivement assurées par les services du Conseil départemental est nécessaire ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

-
- **APPROUVE** les termes de la convention relative aux moyens logistiques mis à disposition par le Conseil départemental ;
 - **AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention ci-annexée pour une durée d'un an reconductible par voie expresse sans que sa durée globale ne puisse excéder le 31 décembre 2027.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé